

VILLE DE NEUFCHATEAU - URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Permis d'urbanisation n° 4281

Début enquête : 01.11.2021.

Réf. Urbanisme :

Fin enquête : 16.11.2021

Demandeur : Habitat + Concept

N° cadastral : Division 1, section A n°20157

Situation : Rue des Ecoles 6840 Neufchâteau

Le projet est de type : **construction d'un ensemble de 18 appartements**, et présente les caractéristiques suivantes :

enquête supplémentaire : construction d'un ensemble de 18 appartements et R.IV.40-2

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV.40, D.VIII.13 et R.IV.40-2 du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique est ouverte le 01.11.2021 et clôturée le 16.11.2021.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : NEUFCHATEAU, Service Urbanisme, Grand-Place, NEU, 3 à 6840 Neufchâteau :

- Les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h (sauf le jeudi après-midi) ;
- Le 09/11/2021 jusqu'à 20 heures sur rendez-vous uniquement ;

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : NEUFCHATEAU, Grand-Place, NEU 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par télécopie au numéro 061/27.50.99
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@neufchateau.be
- remises au service urbanisme

Le courrier ordinaire signé, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : la date et l'adresse du réclamant.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 16.11.2021 à 11 h. à l'Hôtel de Ville, Grand-Place, NEU 1 à 6840 Neufchâteau.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est M. MAYNE P. (Service urbanisme)

Jean-Yves Duthoit

Simon Defat

Michèle Mons delle Roche

Directeur Général, Echevin de l'Urbanisme,

Bourgmestre,

Bourgmestre,
l'échevin délégué (article 1132-4 ODL)

S. DEFAT